

Le livre en fête dans le Var tout le week-end

TOULON

Inaugurée ce vendredi, la Fête du livre du Var se poursuit samedi et dimanche sur la place d'Armes.

Avant le dévoilement des lauréats de l'édition 2024 du prix des lecteurs varois, la Fête du livre du Var a été officiellement inaugurée par Jean-Louis Masson, président (LR) du conseil départemental.

Prenant la parole en premier, Josée Massi, maire (SE) de Toulon, s'est réjoui de l'initiative : « Cette immense librairie est un petit bout de paradis. » Le romancier Bernard Minier, président d'honneur de l'événement, a de son côté appelé les auteurs en herbe à tenter leur chance. « Il y a 13 ans, j'ai envoyé un manuscrit par voie postale à cinq éditeurs et aujourd'hui, je suis président de cet événement. Un président temporaire, ne vous inquiétez pas, je dissous dimanche », s'est-il amusé.

Quant à Jean-Louis Masson, il s'est félicité de la présence nombreuse de jeunes. « La lecture n'est pas morte, venir ici c'est découvrir le plaisir du livre », a-t-il insisté, tout en saluant les ouvrages de Bernard Minier dont « chaque page appelle la suivante ». Il a également salué la présence de l'écrivain toulonnais Miguel Bonnefoy, lauréat du prix Femina 2024 et souligné l'importance de la culture provençale, en rappelant que Marcel Pagnol était au centre de l'événement pour les 50 ans de sa disparition.

Le préfet maritime, Christophe Lucas, a remis le prix Ancre de ma-



Jean-Louis Masson le président (LR) du conseil départemental du Var, a donné le coup d'envoi de l'événement. PHOTO CD 83

rine récompensant un livre explorant la thématique maritime à Arnaud de La Grange pour *La Promesse du large*, chez Gallimard.

Les lauréats du prix des lecteurs du Var 2024

Les lauréats des trois catégories du prix des lecteurs du Var ont ensuite été dévoilés. Pour la catégorie jeunesse, il s'agit du *Silence de rouge*, de Mathieu Pierloot et Giulia Vetri chez Versant Sud. C'est l'histoire d'un loup solitaire, écœuré par la violence, qui recueille une petite fille muette qu'il prénomme Rouge.

Pour la catégorie BD, *La Quête* de Wauter Mannaert et Frédéric Maupomé, publiée aux éditions Le Lombard, est récompensée. Elle raconte les pérégrinations de Pelli, descendant du roi Pellinor, qui poursuit à notre époque la traque de la Bête. Le scénariste, Frédéric Maupomé, qui est aussi secrétaire général de la Ligue des auteurs professionnels, en a profité pour ap-

peler les responsables politiques à ne pas céder à l'intelligence artificielle. « De plus en plus de textes, de couvertures, de traductions sont générés par l'intelligence artificielle, refusons-le », a-t-il insisté.

Dans la catégorie romans, c'est *Un monde à refaire* de Claire Deya, publié aux éditions de L'Observatoire, qui a été primé. L'ouvrage explore une page méconnue de l'immédiat après-guerre, le travail de déminage des côtes méditerranéennes. « C'est une déclaration d'amour au sud. Je suis très émue parce que j'ai l'impression qu'elle a été entendue par les lecteurs du Var », a réagi l'auteur, qui avait aussi reçu le grand prix RTL/Lire magazine en mars.

Avec 450 auteurs présents et une vingtaine de librairies mobilisés, la Fête du livre du Var se prolonge samedi et dimanche*.

LM

* de 10h à 19h, place d'Armes, Toulon.

La société Ecorecept rattrapée par la justice

FLASSANS-SUR-ISSOLE

Gestionnaire de plusieurs décharges dans le Var, le patron de l'entreprise fait face à de lourdes accusations.

La société Ecorecept, basée à Flassans-sur-Issole, a été placée en liquidation judiciaire au terme d'une enquête d'un an qui a permis de mettre au jour un trafic illégal de déchets entre le Var et l'Espagne, ainsi qu'une longue série d'atteintes à l'environnement liées à la gestion déficiente des déchets dont cette entreprise avait la charge. Les enquêteurs ont saisi 2,5 millions d'euros d'avoirs criminels (biens immobiliers, bateaux et comptes bancaires), selon le procureur de la République de Draguignan, Pierre Couttenier. Le dirigeant d'Ecorecept, Stéphane Bonifay, avait obtenu plusieurs marchés publics, notamment pour gérer les déchets de la métropole de Toulon et de la communauté d'agglomérations de Brignoles, en proposant des prix nettement plus bas que ses concurrents. Une pratique « rendue possible par la violation de toutes les règles de prise en charge des déchets », selon le procureur. Le procès de Stéphane Bonifay et de ses sociétés est programmé pour le 1^{er} avril 2025. HV.

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74 annonceslegales@lamarseillaise.fr

Vie des sociétés

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI POUSSOUS
Société Civile Immobilière au capital de 176 000 €
Siège social : 13 rue de Flandre
60126 LONGUEIL-SAINTE-MARIE
RCS COMPIEGNE : 813446515

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/09/2024, il a été décidé de transférer le siège social au 42 rue de La Forge - Lotissement de La Forge 83250 LA LONDE LES MAURES. Gérant : Monsieur Gilles POUSSIERE domicilié 42 rue de la Forge - Lotissement de La Forge 83250 LA LONDE LES MAURES
Les statuts seront modifiés en conséquence.
La société fera l'objet d'une immatriculation auprès du RCS de TOULON.

Pour avis. Le notaire
202410683

annonces-legales.lamarseillaise.fr

Un service client
à l'écoute et disponible
04 91 57 75 74

annonceslegales@lamarseillaise.fr

ANNONCES LÉGALES
HABILITÉ À PUBLIER PAR ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

VAR

Tél. 04 91 57 75 74
annonceslegales@lamarseillaise.fr

MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la modification n°6
du Plan Local d'Urbanisme de Toulon

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP24/153 en date du 15 novembre 2024, une enquête publique portant sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de Toulon. Cette procédure a pour objet de permettre de :

- Intégrer le jugement n°2201262 qui enjoint la Métropole Toulon Provence Méditerranée à modifier le zonage des parcelles cadastrées section BM n°95, 96 et 259 en zone Ns et instaurer un espace boisé classé sur les parcelles cadastrées section BM n°95 et 259,
- Modifier l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) « Axe des Gares Ouest » afin de permettre la création de logements militaires, sans changer les orientations définies par l'OAP,
- Permettre au Ministère des Armées de valoriser son foncier et de répondre à leur besoin en matière de logements,
- Créer des espaces verts protégés (EVP) sur des espaces à conserver et à protéger,
- Renforcer les articles 13 du PLU en matière d'espaces verts et plantations,
- Mettre à jour la liste des emplacements réservés,
- Intégrer les arrêtés préfectoraux portant approbation de la révision du classement sonore des infrastructures de transport terrestre du 9 janvier 2023,
- Adapter les dispositions réglementaires relatives au pluvial et mettre à jour ses annexes,
- Permettre divers ajustements et propositions concernant le règlement, notamment pour faire évoluer le PLU dans le sens d'une prise en compte toujours renforcée des normes de développement durable.

Le dossier d'enquête publique mis en consultation comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale PACA n° CU-2024-3761 du 26/09/2024.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public, aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 9 décembre 2024 au 10 janvier 2025 inclus (soit 33 jours consécutifs) à l'Hôtel de Ville de Toulon, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Bernard ARGUOLAS, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon :
- par courrier, jusqu'au 10 janvier 2025, 16h30 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, Hôtel de ville de Toulon, avenue de La République, CS71407, 83056 Toulon CEDEX)
- par voie électronique jusqu'au 10 janvier 2025, 16h30, à l'adresse suivante : mtpm.plu@metropoletpm.fr en précisant en objet « Modification n°6 du PLU de Toulon ».

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la Métropole (www.metropoletpm.fr) et de la commune de Toulon (www.toulon.fr).

Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de Monsieur Vincent BUSNEL, Directeur Général Adjoint Aménagement, Développement et Sécurité - Mairie de Toulon - Tél : 04.94.36.33.48 ou en cas d'absence auprès de Madame Blondine MATHIOT, Directrice du Développement Urbain - Mairie de Toulon - Tél : 04.94.36.34.91.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de Toulon :

- Lundi 9 décembre 2024 de 9 H 00 à 12 H 00
- Mardi 17 décembre 2024 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 27 décembre 2024 de 13 H 30 à 16 H 30
- Vendredi 3 janvier 2025 de 9 H 00 à 12 H 00
- Vendredi 10 janvier 2025 de 13 H 30 à 16 H 30

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore. Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Toulon, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la Commune de Toulon.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°6 du PLU de Toulon, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.

Le Président de Toulon Provence Méditerranée,
Jean-Pierre GIRAN

202410631

La Marseillaise